

LES AIDES A LA MOBILITE ETUDIANTE INTERNATIONALE

2011-2012

Table des matières

Organismes finançant la mobilité internationale	3
Où s'informer et retirer un dossier ?	3
Les aides financières à la mobilité internationale	4
Erasmus	4
Mobi-Centre	10
Fonds de Mobilité Etudiante	12
Fonds de Mobilité Etudiante -LEA.....	13
Bourses ou facilités offertes par les établissements partenaires accueillant des étudiants de l'Université François-Rabelais dans le cadre d'échanges	14
Tableau récapitulatif des aides financières à la mobilité 2011-2012	15
Rappel des montants versés (€) depuis 2001-2002	16

Organismes finançant la mobilité internationale

1. COMMISSION EUROPEENNE

Erasmus : Allocation de la Commission européenne, sous conditions

2. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

A.M.I :

Aide à la mobilité Internationale, sous conditions

3. CONSEIL REGIONAL

Mobi-Centre : Allocation pour un séjour d'études et un stage à l'étranger, sous conditions

5. UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS

FME : Fonds de Mobilité Etudiante, sur sélection, prioritairement sur critères sociaux

FME-LEA : Aide réservée aux étudiants des filières LEA, sur sélection, prioritairement sur critères sociaux. Montant en fonction du projet

6. BOURSES OU FACILITES OFFERTES PAR LES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES ACCUEILLANT LES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS DANS LE CADRE D'UN ECHANGE

NB- LES DISPOSITIFS D'AIDES ET/OU LEURS MODALITES D'APPLICATION SONT A TOUT MOMENT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES SUR DECISION DES ORGANISMES PROMOTEURS.

Où s'informer et retirer un dossier ?

Service des Relations Internationales

Tél. : 02 47 36 67 04 / Fax : 02 47 36 67 06

E-mail : internat@univ-tours.fr

<http://www.univ-tours.fr/international>

Le Service des Relations Internationales est chargé de l'instruction des dossiers et du paiement des aides.

NB :

- L'étudiant qui ne fournira pas les pièces administratives requises, en cours et en fin de mobilité, se verra réclamer le remboursement des sommes perçues ;
- L'étudiant est contacté par sa boîte mail de l'université, qu'il est tenu de consulter régulièrement.

Les aides financières à la mobilité internationale

Erasmus



Objectif :

L'action Erasmus permet d'aider les étudiants qui souhaitent effectuer un séjour de formation ou de stage en Europe, dans le cadre de leur cursus, et dont le projet s'inscrit dans le cadre du programme européen Lifelong Learning Programme (LLP).

Pays participants :

- Etats membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, (France), Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Pays de l'Association Européenne de Libre-échange (AELE) et de l'Espace Economique Européen (EEE) : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- Pays candidat à l'adhésion à l'UE : Croatie, Turquie ;

Origine des fonds : Commission européenne

Procédures d'instruction :

Candidature à la charte universitaire Erasmus n°28390 pour 2007/08 à 2012/2013
Contrat financier n°2011-1-FR1-ERA02-2532314676

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires et du nombre de mois financés depuis 2001 :

	Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de mois financés
2001-2002	238	1417
2002-2003	259	1551
2003-2004	194	1385
2004-2005	242	1594
2005-2006	253	1670
2006-2007	286	1869
2007-2008	298	1830
2008- 2009	300	1895
2009-2010	283	1788,5

Condition préalable (décision du Conseil d'administration du 26 avril 2010) :

Pour Erasmus Etudes et stages : avoir été inscrit pendant au moins une année universitaire à l'Université de Tours (sauf M2 : avoir passé au minimum un semestre à l'Université de Tours), ne pas être inscrit

dans les Diplômes d'Université ou toute autre appellation de diplôme à reconnaissance non nationale et ne pas avoir reçu un avis réservé de son responsable pédagogique.

Conditions d'éligibilité :

- **Niveau d'études et diplômes**

Les étudiants, quel que soit leur âge, doivent être inscrits dans leur établissement d'envoi à un programme d'études sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur, niveau doctoral inclus, reconnu conformément aux procédures en vigueur en France.

- **Période d'études** : A partir de la 2ème année d'études supérieures
- **Période de stage** : Dès la 1ère année d'études supérieures

- **Période et durée de la mobilité**

Le séjour doit se dérouler entre le 1er juin 2011 et le 30 septembre 2012.

- **Période d'études** : de 3 mois (de date à date) à 12 mois.
- **Période de stage** : de 3 mois (de date à date) à 12 mois.

Nouveauté : Pour les formations de l'enseignement professionnel supérieur du cycle court (type BTS / DUT), la durée minimum pour un stage en entreprise est de 2 mois.

N.B : Un étudiant ne peut bénéficier que d'UNE période d'études Erasmus et d'UNE période de stage Erasmus au cours de son cursus ;

Il peut formuler le souhait de prolonger sa période de mobilité Erasmus (sous conditions).

- **Activités éligibles dans l'établissement/l'entreprise d'accueil**

Les bourses de mobilité Erasmus sont accordées exclusivement au profit des activités suivantes menées à l'étranger:

- études à plein temps de premier, deuxième ou troisième cycle y compris la préparation d'une thèse (mais à l'exclusion des activités de recherche ne faisant pas spécifiquement partie d'un programme d'études), menant à l'obtention d'un diplôme reconnu, effectuées dans un établissement titulaire d'une Charte Universitaire Erasmus;
- stage à plein temps, à condition que le stage soit reconnu par l'établissement d'envoi. ; **Est considéré comme stage en entreprise Erasmus** : toute période de stage effectuée dans une entreprise située dans un pays éligible, organisée directement par l'établissement d'envoi et l'entreprise d'accueil.
- activités associant une période d'études et un stage (consécutivement). **Une activité associant une période d'études et un stage est CONSIDEREE COMME PERIODE D'ETUDES.** Le stage doit se dérouler sous la supervision de l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil dans lequel l'étudiant suit ses études

Les assistants de langue « CIEP » (Centre International d'Etudes Pédagogiques) effectuant un stage dans une école d'un des pays participant au programme Erasmus peuvent avoir le statut Erasmus.

Cours intensifs Erasmus de langues (C.I.E.L)

Avant le début de leur mobilité Erasmus, les étudiants allocataires peuvent bénéficier de cours C.I.E.L d'une durée de 2 à 6 semaines dans le pays d'accueil. Les pays éligibles sont ceux dont la langue est peu diffusée et peu enseignée. Après acceptation de leur candidature **par une des institutions organisatrices de C.I.E.L. et l'établissement d'envoi, les étudiants peuvent recevoir une allocation supplémentaire, versée par l'établissement d'envoi à réception de leur attestation de présence C.I.E.L.**

Le statut Erasmus :

- Reconnaissance académique

L'établissement d'envoi doit pleinement reconnaître la période passée à l'étranger en utilisant le système de transfert de crédits capitalisables (ECTS).

- Droits universitaires

L'étudiant paye les frais d'inscription dans son établissement d'envoi uniquement. Toutefois, il pourra lui être demandé une participation d'un montant limité pour l'accès à des services supplémentaires, au même tarif que les étudiants locaux.

- Aides financières

L'étudiant peut percevoir éventuellement une aide Erasmus d'un montant de :

- environ 160 € par mois pour une période d'étude ;
- environ 350 € par mois pour une période de stage.

Les étudiants bénéficiant de bourses et de prêts au niveau national continuent à les recevoir dans leur totalité au cours de leur mobilité Erasmus.

Tout désistement doit donner lieu à un remboursement. Le fait qu'un individu ne satisfait pas aux exigences de son programme de mobilité peut également justifier une décision de recouvrement partiel ou total de l'allocation.

Procédures administratives :

- **Avant le début de la mobilité**

L'étudiant doit constituer un dossier qui comprend notamment les documents suivants :

Pour les périodes d'études :

- Un exemplaire du **contrat étudiant Erasmus**, signé par l'étudiant et le représentant légal de son établissement d'envoi. Il atteste que l'étudiant a bien pris connaissance et accepté l'ensemble des règles et obligations liées à son statut d'étudiant Erasmus ;
- Un exemplaire du **contrat d'études Erasmus** signé par l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil ;
- Un exemplaire de la Charte Erasmus.

Pour les périodes de stage :

- Un exemplaire de la **convention de stage et ses 5 annexes** signée par l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'organisme d'accueil.

- **Après la mobilité**

L'étudiant doit remettre à son établissement d'envoi :

Pour les périodes d'études :

- un **relevé de notes**
- une **attestation de présence justifiant la durée du séjour** signée par l'établissement d'accueil.
- le **rapport d'études** dûment rempli et transmis par voie électronique.

Pour les périodes de stage :

- un **bilan de stage**
- une **attestation de présence justifiant la durée du séjour** signée par l'établissement d'accueil.
- le **rapport de stage** dûment rempli et transmis par voie électronique.

Assurances et conditions de séjour :

L'établissement d'envoi doit s'assurer que les individus en mobilité sortante bénéficient d'une couverture sociale, médicale, responsabilité civile, rapatriement, etc pendant leur séjour à l'étranger.

Il doit également informer à l'avance les individus en mobilité sur d'éventuelles conditions d'entrée et de séjour dans un pays, qu'ils aient la nationalité d'un des pays participants ou non.

Aide à la Mobilité Internationale - AMI

Objectif :

Cette aide contribue à la politique d'ouverture internationale menée par les établissements d'enseignement supérieur.

Bénéficiaires :

L'aide à la mobilité internationale est destinée à l'étudiant qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de son cursus d'études.

L'A.M.I, dans la limite du contingent attribué à l'établissement supérieur, est accordé à :

- l'étudiant éligible à une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux au titre de l'année universitaire en cours.
- l'étudiant bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle.

L'étudiant doit en outre préparer un diplôme national de l'enseignement supérieur relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Origine des fonds :

Ministère de l'Education Nationale

Circulaire n° 2011-0013 du 28-8-2011 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2011-2012.

Montants 2011-2012 de l'Université de Tours (Commission AMI du 15/03/2011):

Etudiants boursiers - échelons de 0 à 3		Etudiants boursiers - échelons de 4 à 6	
Mobilité d'un semestre	1200 euros	Mobilité d'un semestre	800 euros
Mobilité d'une année	2400 euros	Mobilité d'une année	1600 euros
Exception : Stagiaire partant 2 mois en mobilité	800 euros		

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires et du nombre de mois financés depuis 2001 :

	Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de mois financés
2001-2002	81	472
2002-2003	130	630
2003-2004	134	765
2004-2005	160	765
2005-2006	126	765
2006-2007	128	765
2007-2008	178	980
2008-2009	251	1082
2009-2010	306	1058

Procédure administrative :

L'étudiant complète un dossier de demande d'aide et le transmet au Service des Relations Internationales de son établissement.

La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois consécutifs. Au cours de son cursus, l'étudiant ne pourra bénéficier d'une aide à la mobilité cumulée supérieure à neuf mois.

Gestion et versement :

La gestion est assurée par le Service des Relations Internationales et le versement des crédits est confié au CROUS.

Le séjour ou le stage auprès de l'établissement d'accueil ainsi que l'assiduité aux cours prévus dans le projet de l'étudiant doivent être effectifs. En cas de manquement constaté, l'établissement informe le CROUS de son académie, qui met fin immédiatement au versement de l'aide.

Cumul :

L'aide à la mobilité internationale est cumulable avec une aide au mérite.

Objectif :

Aider les étudiants qui souhaitent effectuer à l'étranger le stage obligatoire prévu dans leur formation, ou un séjour d'études dans un établissement partenaire en Europe et hors Europe.

Origine des fonds : Région Centre

Conditions :

Peut être bénéficiaire, l'étudiant :

- en formation initiale supérieure, ne bénéficiant pas d'une aide accordée par une autre collectivité pour un même projet à l'étranger ;
- inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre public, privé sous contrat ou consulaire ;
- préparant un diplôme d'Etat ou reconnu par l'Etat ;
- Devant effectuer, dans le cadre de son cursus, un séjour à l'étranger,
 - à partir de la 2ème année du premier cycle, pour les filières longues
 - à partir de la 1ère année pour les filières courtes.
- âgé de 18 à 30 ans révolus ;
- n'étant pas salarié au titre de sa mobilité ;
- de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne élargie, sous réserve pour ces derniers de ne pas être bénéficiaires pour l'année en cours d'une allocation de la communauté européenne pour leur séjour en France et, souhaitant effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'origine.
- de nationalité étrangère (non ressortissant de l'Union Européenne), mais à condition :
 - d'être titulaire d'un titre de séjour et,
 - d'être inscrit pour la 2ème année consécutive en région Centre et,
 - d'effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'origine.

Aucune aide régionale ne peut être attribuée pour un séjour dans l'hexagone ou dans les DOM-TOM.

Durée minimum du séjour à l'étranger :

- 4 semaines pour les stages,
- 3 mois pour les séjours d'études (sauf filière courte 4 semaines minimum).

Plafond d'aide : chaque étudiant de la région dispose d'un « **crédit temps à l'étranger** » **personnel de 6 mois maximum pour les filières « courtes »** (IUT) et **de 12 mois maximum pour les filières « longues »** réparti tout au long du cursus de ses études supérieures. Il lui appartient de l'utiliser à son gré et en fonction de son cursus. Ce « **crédit temps** » repose, pour les filières « longues », sur la validation des crédits « ECTS » (système européen de transfert de crédits) dans le cadre du LMD ou équivalent.

Montant :

- **Stages : 260 euros /mois.**

- **Etudes : 260 euros/mois**
- Majoration de 50% pour la mobilité des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre et se rendant dans l'une des « zones prioritaires de coopération décentralisée »¹ définies par la Région (dans la limite éventuellement d'une enveloppe globale fixée annuellement par la Région) ;
- Cumul possible avec les bourses sur critères sociaux ;
- Non cumul avec les aides accordées au titre de la mobilité internationale par une autre collectivité territoriale de France pour un même projet à l'étranger ;
- Pour les stages, non cumul avec l'attribution d'une aide Erasmus stage.

Procédures d'instruction :

Convention de mandat 2010-2013, entre la Région Centre et l'Université François-Rabelais de Tours.

Modalités d'attribution :

Reconnaissance académique du séjour :

La mobilité doit impérativement faire l'objet d'un contrat d'études ou d'une convention de stage.

- La formation doit impérativement être validée dans le cadre du cursus engagé en région Centre (les années optionnelles ou de « césure » ne peuvent être financées par le Conseil régional) ;
- Le stage doit faire partie intégrante du cursus (caractère obligatoire).

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires et du nombre de mois financés depuis 2007 :

	Nombre de bénéficiaires
2007-2008	503
2008 - 2009	608
2009 - 2010	621

¹ En Afrique : la région de Mopti au Mali, la région du Gorgol en Mauritanie, la région de Meknès-Tafilalet au Maroc ; en Asie : la région du Hunan en Chine, la province de Luang Prabang au Laos, l'Etat du Tamil Nadu en Inde ; en Europe : la région de Pardubice en République Tchèque, la Voïvodie de Malopolska en Pologne, le Land de Saxe Anhalt en Allemagne.

Fonds de Mobilité Etudiante

Objectif : Fonds destiné aux étudiants partant effectuer un cursus dans une université partenaire ou un stage.

Gestionnaire : Université François-Rabelais, Service des R.I.

Origine des fonds : FSDIE

Critères d'éligibilité :

Cursus de 1 à 10 mois, effectué hors Europe (ou en Europe pour les étudiants de MEEFA):

- dans un établissement lié par une convention avec l'Université François-Rabelais.
- par un étudiant en L2 minimum.
- prioritairement sur critère social.

Montant de l'allocation :

En fonction du projet, de sa durée, de la destination.

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires depuis 2007 :

	Nombre d'étudiants bénéficiaires
2007-2008	15
2008-2009	15
2009-2010	22

Procédure :

Les candidats déposent au Service des Relations Internationales, avant la mi-mai (ou la mi-novembre pour le 2^{ème} semestre), un dossier décrivant leur projet. En juin, (ou début décembre pour les départs du 2^{ème} semestre), les demandes sont étudiées et classées par une commission d'enseignants de l'Université désignés par le Vice-président sur proposition des directeurs des UFR. La commission répartit la somme disponible entre les projets retenus, en tenant compte prioritairement des critères sociaux.

Les bénéficiaires sont payés par virement sur leur compte par l'agence comptable de l'Université François-Rabelais.

Fonds de Mobilité Etudiante -LEA

Objectif : Dispositif réservé aux étudiants de la filière LEA

Gestionnaire : Université François-Rabelais, Service des R.I.

Origine des fonds : FSDIE

Mobilité éligible : mobilité obligatoire des étudiants de la filière LEA (études ou stage), prioritairement sur critère social.

Montant de l'allocation : en fonction du projet, de sa durée, de la destination.

	Nombre d'étudiants bénéficiaires
2007-2008	15
2008-2009	27
2009-2010	31

Procédure :

Les candidats déposent au service des Relations Internationales, avant la mi-mai (ou la mi-novembre pour le 2^{ème} semestre), un dossier décrivant leur projet. En juin (ou début décembre pour les départs du 2^{ème} semestre), les demandes sont étudiées et classées par une commission d'enseignants de l'Université désignés par le Vice-président sur proposition des directeurs des UFR. La commission répartit la somme disponible entre les projets retenus, en tenant compte prioritairement des critères sociaux.

Les bénéficiaires sont payés par virement sur leur compte par l'agence comptable de l'Université François-Rabelais.

Bourses ou facilités offertes par les établissements partenaires accueillant des étudiants de l'Université François-Rabelais dans le cadre d'échanges

Gratuité des frais de scolarité : tous les partenaires

BUCKNELL (Pennsylvanie, Etats-Unis) accueille :

- 2 étudiant(e)s de niveau master FLE en qualité d'assistant(e)s, et offre le financement complet de leur séjour.
- 2 étudiant(e)s en licence ou master toutes disciplines, et fournit gratuitement leur logement.

BOWLING GREEN STATE UNIVERSITY (Ohio, Etats-Unis) : accueille une étudiante rémunérée pour assurer l'animation de sa "Maison Française" et prend en charge tous les frais de séjour.

DAVIDSON COLLEGE (Caroline du Nord, Etats-Unis) accueille un(e) étudiant(e) en licence ou maîtrise (toutes disciplines) avec bourse couvrant ses frais de séjour.

Université de BOCHUM (Allemagne) : offre 2 bourses de 489 euros/mois à des étudiants de toutes filières.

KONAN (Japon) : bourse JASSO de 80 000 yens/mois (soit 720€/mois environ), sous conditions.

Tableau récapitulatif des aides financières à la mobilité 2011-2012

Tous les montants et types d'aides sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés.

Certaines aides sont attribuées sous conditions spécifiques :
pour plus d'informations, se référer aux fiches descriptives dans ce guide.

Vous devez constituer un dossier auprès du Service des Relations Internationales,

DESTINATION	EUROPE		HORS EUROPE	
	ETUDES	STAGE OBLIGATOIRE	ETUDES	STAGE OBLIGATOIRE
AIDES FINANCIERES, sur dossier (attention : toutes ne sont pas forcément cumulables)	Aide Mobi-Centre 260 euros/mois Aide Erasmus Etudes 160€ par mois environ Aide à la mobilité des boursiers - AMI Mobilité de 2 mois : 800€ (tous les échelons) ; mobilité de 1 semestre : 1200€ (échelons 0 à 3), 800€ (échelons 4 à 6) ; mobilité de 2 semestres : 2400€ (échelons 0 à 3), 1600€ (échelons 4 à 6)	Aide Mobi-Centre 260 euros par mois ou Aide Erasmus stage 350€ par mois, non cumulable avec Mobi-Centre (nombre de bénéficiaires limité) L'attribution des aides s'effectuent au mieux de la situation financière de chacun. Aide à la mobilité des boursiers - AMI Mobilité de 2 mois : 800€ (tous les échelons) ; mobilité de 1 semestre : 1200€ (échelons 0 à 3), 800€ (échelons 4 à 6) ; mobilité de 2 semestres : 2400€ (échelons 0 à 3), 1600€ (échelons 4 à 6)	Aide Mobi-Centre 260 euros par mois Aide à la mobilité des boursiers - AMI Mobilité de 2 mois : 800€ (tous les échelons) ; mobilité de 1 semestre : 1200€ (échelons 0 à 3), 800€ (échelons 4 à 6) ; mobilité de 2 semestres : 2400€ (échelons 0 à 3), 1600€ (échelons 4 à 6)	Aide Mobi-Centre 260 euros par mois Aide à la mobilité des boursiers - AMI Mobilité de 2 mois : 800€ (tous les échelons) ; mobilité de 1 semestre : 1200€ (échelons 0 à 3), 800€ (échelons 4 à 6) ; mobilité de 2 semestres : 2400€ (échelons 0 à 3), 1600€ (échelons 4 à 6)
	FME-LEA et FME-MEEFA Réservé aux étudiants LEA et MEEFA, sur dossier et critères de ressources (nombre de bénéficiaires limité)	FME-LEA et FME-MEEFA Réservé aux étudiants LEA et MEEFA, sur dossier et critères de ressources (nombre de bénéficiaires limité)	Fonds de Mobilité Etudiante Sur dossier et critères de ressources (nombre de bénéficiaires limité) ou FME LEA Réservé aux étudiants LEA, sur dossier et critères de ressources (nombre de bénéficiaires limité)	Fonds de Mobilité Etudiante Sur dossier et critères de ressources (nombre de bénéficiaires limité) ou FME LEA Réservé aux étudiants LEA, sur dossier et critères de ressources (nombre de bénéficiaires limité)

Rappel des montants versés (€) depuis 2001-2002

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
AB+3	19665	26219	15295	15295	17480	21195	caduque	caduque	caduque
AFE	169036	205250	204503	215812,5	253375	265687	caduque	caduque	caduque
API	6 098	6 860	12 840	13 700	15 000	15 350	caduque	caduque	caduque
ASE	13 150	50 040	74 540	67 800	78 600	98 940	caduque	caduque	caduque
APP/FME	0	20 803	11 800	8 900	12 500	39 000	33 000	38 000	40 000
CMB / AMI		245070	297585	297585	297585	297585	367 430	432 400	423 200
Descartes	7 600	9 000	8 000	15 000	19 500	10 500	10 500	7 500	9 500
Erasmus Etudes	197 229	202 962	183 859	222 085,24	242 161	313 657	331 798	408 903	326 115,09
Erasmus stage	30 108	83 340	93 240	83 610	125 550	138 870	40 000	22 375	35 700
FSDIE-LEA							25 000	27 000	25 000
Mobicentre stages hors Europe							76 300	83 560	103 070
Mobicentre études hors Europe								137 200	194 830
Mobicentre stages en Europe							80 680	64 760	69 810
Mobicentre études en Europe							531 570	563 160	564 590
	442 886	849 544	901 662	939 787,74	1 061 751	1 200 784	1 496 458	1 784 858	1 726 425,09